

COMMUNE DE SAINT-BRICE

Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
tenue en Mairie de Saint-Brice
le 19 avril 2021
à 20 h 00

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Bernard LANGLET

PRÉSENTS : Mesdames BOURON Virginie, CHARTIER Cécile, DAUDON Michèle, LEDAN Clarisse, MOTHRE Marie-Pierre.

Messieurs FADIN Frédéric, FONTENELLE Robert, LANGLET Bernard, LEROY Sébastien, PICARD Didier, SAINT-ALBIN Ronald, SOULAT Yannick

ABSENTS EXCUSÉS : Mme MOUTON Nicole ayant donné pouvoir à Mr LANGLET Bernard
Mr MARTIN Hervé ayant donné pouvoir à Mme CHARTIER Cécile

ABSENTE : Mme LORIN Christine

SECRÉTAIRE : Madame LEDAN Clarisse

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du 29 mars 2021
- Contrat de maîtrise d'œuvre travaux de voirie
- Décision Modificative n° 1
- FER 2021

Ordre du jour affiché le 12 avril 2021
Le Maire, Bernard LANGLET

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « *Convention relative à l'accompagnement du Département pour la réalisation du site internet institutionnel* » afin de pouvoir signer cette convention dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1. CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX PARKING RUE PASTEUR

En vue de réaliser la création d'un parking et de trottoirs ainsi que la reprise de la voirie rue Pasteur, Monsieur le Maire présente l'offre du Bureau d'Etudes PRELY Ingénierie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, soient 12 voix pour et deux abstentions :

CONFIE au bureau d'étude PRELY Ingénierie, la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un parking et de trottoirs ainsi que la reprise de la voirie rue Pasteur pour un montant de 4 250.00 € HT soit 5 100.00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif de l'année.

2. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire propose de modifier les crédits de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Crédits à ouvrir

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Investissement	21	2151	Réseaux de voirie	77 166.00 €
Recettes	Investissement	16	1641	Emprunts en euros	16 000.00 €
Recettes	Investissement	13	1323	Subvention FER	22 500.00 €
Recettes	Investissement	021	021	Virement de la section de fonctionnement	12 166.00 €
Dépenses	Fonctionnement	023	023	Virement à la section d'investissement	12 166.00 €

Crédits à réduire

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Fonctionnement	011	6078	Autres marchandises	12 166.00 €
Dépenses	Investissement	21	21538	Autres réseaux	4 000.00 €
Dépenses	Investissement	21	21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 500.00 €
Dépenses	Investissement	20	202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	20 000.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal vote la modification présentée.

3. DEMANDE DE SUBVENTION F.E.R. 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la création du parking et des trottoirs rue Pasteur occasionne une dépense pour laquelle, il peut être sollicité, une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne au titre du Fonds d'Équipement Rural (FER) 2021.

Le taux de subvention FER peut atteindre 50%, étant précisé que le plafond de la dépense subventionnable est de 100 000 €, pour les communes de moins de 2 000 habitants.

L'attribution de subvention FER est limitée à un dossier par an et par collectivité, pour un taux maximum de 70% de financements publics.

Le montant prévisionnel des travaux est le suivant :

Total Hors Taxes :	60 055.00 €
TVA 20 % :	12 011.00 €
Total TTC :	72 066.00 €

La rémunération de la maîtrise d'œuvre est la suivante :

Total Hors Taxes :	4 250.00 €
TVA 20.00 % :	850.00 €
Total TTC :	5 100.00 €

Le financement de cette opération serait le suivant :

Part communale - Autofinancement :	64 305.00 € HT
TVA 20 % à provisionner :	12 861.00 €
Montant Total TTC à la charge de la Collectivité :	77 166.00 € TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 64 305.00 HT soit 77 166.00 € TTC ainsi que son plan de financement.

DECIDE d'inscrire au budget de la commune, la part restant à sa charge,

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'avis d'adoption du dossier de Fonds d'Équipement Rural par le Département,

S'ENGAGE à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 15 ans,

4. CONVENTION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE POUR LA REALISATION DU SITE INTERNET INSTITUTIONNEL

Monsieur Le Maire précise que dans le cadre du schéma de développement des usages et services numériques, le Département de Seine-et-Marne a décidé d'aider les

communes de Seine-et-Marne de moins de 2 000 habitants dans la mise en place de leur site internet institutionnel.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de l'accompagnement du Département de Seine-et-Marne pour la réalisation, la conception et l'hébergement du site web institutionnel de la collectivité accessible sur le réseau internet.

Le Département de Seine-et-Marne s'engage à concevoir et réaliser le site web institutionnel de la collectivité, par l'intermédiaire de l'application web Drupal mise en place par le Département de Seine-et-Marne. A cet effet, un agent du Département de Seine-et-Marne sera chargé de la coordination de l'ensemble du projet.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire,

PREND ACTE de cet exposé

AUTORISE à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur Le Maire à signer la convention relative à l'accompagnement du Département de Seine-et-Marne pour la réalisation du site internet institutionnel ainsi que toutes les pièces y afférent.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Yannick SOULAT** signale qu'une dalle podotactile située sur le trottoir, avenue Patton est détériorée. Nous allons procéder à son remplacement.
- **Robert FONTENELLE** demande quand il sera procédé au remplacement du panneau d'affichage communal de la rue des Cas Rouges. Marie-Pierre MOTHRE indique que nous avons essayé de le remplacer à l'identique, sans succès. Nous allons essayer d'en trouver un qui répond à nos attentes. Il évoque aussi le courrier reçu en fin d'année 2020 d'un administré désirant racheter à la commune une sente située le long de sa propriété. Monsieur le Maire se rendra sur place afin de mieux se rendre compte de l'impact que pourrait engendrer la disparition de cette sente sur la circulation des piétons.
- **Virginie BOURON** signale qu'un poteau supportant la ligne téléphone est envahi de végétation rue du Chemin de la Croix.
- **Sébastien LEROY** évoque la réunion qui s'est déroulée lundi 12 avril en visio-conférence avec le Département de Seine-et-Marne afin de procéder à la refonte de notre Site Internet communal. La structure du site sera présentée au Conseil Municipal lorsqu'elle sera éditée. Il sollicite les membres du Conseil afin qu'ils fournissent une photo d'identité ainsi que des photos de la commune pour alimenter la maquette.

La séance est levée à 20 H 35

Vu par NOUS, Bernard LANGLET, Maire de la Commune de Saint Brice, pour être affiché le 23 avril 2021, à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1984.

La secrétaire de séance,
Clarisse LEDAN

Le Maire,
Bernard LANGLET